

**MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE *PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES*  
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC  
RIVE-NORD**

Par les élus de Démocratie Québec

*Paul Shoiry, chef de l'opposition officielle, conseiller municipal du district Saint - Louis – Sillery*  
*Yvon Bussièrès, conseiller municipal du district Montcalm-Saint-Sacrement*  
*Anne Guérette, conseillère municipale du district Cap-aux-Diamants*

26 JANVIER 2016

## INTRODUCTION

Dans un contexte de développement durable et écoresponsable, tous les citoyens et toutes les municipalités du Québec sont appelés à mettre la main à la pâte pour protéger et assurer la pérennité d'un environnement sain à léguer aux générations futures. Même si nous sommes de plus en plus conscientisés sur les impacts de la surconsommation et du gaspillage, il n'en demeure pas moins qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire.

Quant à la gestion des matières résiduelles, la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* et la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* encadrent les pratiques municipales. La *Communauté métropolitaine de Québec*, pour s'y conformer, doit élaborer un *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*. En ce sens, la CMQ a entrepris de réviser son *Plan de gestion des matières résiduelles* en 2014 afin que celui-ci tienne compte des cibles environnementales présentées dans la politique gouvernementale et dans son plan d'action 2011-2015. C'est dans le cadre de la révision du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* que nous déposons le présent mémoire.

## CONTEXTE

Globalement, l'objectif fondamental de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* est de n'éliminer en bout de piste que le « résidu ultime ». Plus précisément, les objectifs quantitatifs du *Plan d'action gouvernemental 2011-2015* de cette politique sont de ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kilogrammes par habitant par rapport à 2008, recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels, recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle, recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte et trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des débris de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Or le *Bilan 2013 du Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord*, publié en septembre 2014, nous montre que la CMQ Rive-Nord accuse un retard important par rapport à l'ensemble du Québec. Par exemple, en 2012, le taux de récupération global atteignait en moyenne 59% au Québec (*Recyc-Québec, BILAN 2012 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU*

QUÉBEC ), alors que pour la CMQ Rive-Nord, le taux était seulement de 43 %, soit 16 % de moins la moyenne québécoise.

## VALORISATION – MATIÈRES ORGANIQUES

L'atteinte des cibles constitue le cœur du PMGMR (page 46 du *Projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*). Ainsi, « *La gestion des matières organiques représente l'un des principaux enjeux du PMGMR de la CMQ* » (p. 85). La valorisation constitue, pour le monde municipal, le défi le plus important. Plusieurs municipalités du Québec arrivent déjà à dépasser les cibles du gouvernement du Québec. Par exemple, la ville de Sherbrooke enregistre un taux de valorisation des matières organiques de 61 %, et celle de Lévis de 65 % (*Cas succès municipaux Recyc-Québec, février 2012*). Pour la CMQ, ces objectifs du nouveau PGMR seront ceux qui seront les plus difficilement atteignables (*Projet de PMGMR Rive-Nord, p. 85*)

Nous croyons, en effet, qu'il n'est pas réaliste de prétendre que l'objectif de 62% de valorisation des matières organiques sera atteint en 2021, si des actions ne sont pas mises en œuvre rapidement. N'oublions pas que le taux de valorisation des matières organiques pour la CMQ n'était que de 29% en 2013. Il est donc difficile d'imaginer comment la CMQ entend dépasser les objectifs exigés par le gouvernement, sans proposer de mesures concrètes ou sans revoir les échéanciers de mise en service d'infrastructures de traitement des matières organiques.

À la page 87 du *Projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (mesure 19), il est question de doter le territoire d'infrastructures de traitement des matières organiques. Étonnamment, nous comprenons que l'élément phare du PMGMR 2016-2021 de la CMQ qui lui permettrait d'augmenter son taux de valorisation des matières organiques est la mise en service du centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec. Or l'échéancier de la CMQ prévoit doter son territoire de telles infrastructures à partir de 2019, et d'implanter un service de collecte municipale et de tri pour les matières organiques sur l'ensemble du territoire à partir de 2021.

Par conséquent, il y a lieu de se demander comment la CMQ entend atteindre des cibles de valorisation des matières organiques, mettant par le fait même en péril l'atteinte des objectifs globaux, entre autres ceux reliés à la diminution des tonnes métriques de déchets par habitant. Rappelons que la CMQ prévoit faire passer la quantité de matières éliminées par habitant de 893 kg/hab/an en 2013 à 602 kg/hab/an en 2021. Sans la mise en service d'infrastructures de traitement des matières

organiques, on se demande comment un tel objectif sera réalisé. Comme aucune autre mesure afin de valoriser les matières organiques ne sera prise d'ici là, il est clair que l'une des composantes majeures du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelle* peut être difficilement réalisable. La CMQ a donc la responsabilité de proposer des mesures concrètes pour améliorer son bilan de valorisation des matières organiques avant 2021. Déjà, plusieurs villes ont implanté une troisième collecte pour les matières organiques. Par exemple, Ottawa offre ce service depuis 2009, Laval, dans plusieurs de ses arrondissements, depuis 1996, et Lévis depuis 2011. Nous souhaitons donc que l'échéancier pour se doter d'infrastructures de traitement des matières organiques soit revu pour permettre l'atteinte de la cible de valorisation de 62 % des matières organiques en 2021.

De plus, puisqu'aucune mesure transitoire n'est proposée, nous proposons également que soient ravivées à plus grande échelle les bases du projet pilote de collecte des résidus alimentaires du secteur résidentiel qui a été en vigueur de 2007 à 2012 à Québec. Environ 3 800 participants des arrondissements de Beauport, La Cité-Limoilou, des Rivières et de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge y ont adhéré. Ce projet permettait à 3 800 résidents de récupérer leurs restes de table dans différents arrondissements et ainsi acquérir de saines habitudes environnementales.

La participation a été de 90 %; des 4200 foyers approchés en 2007, 3800 résidences ont répondu à l'appel. Au total, ce projet a coûté 638 366 \$. Depuis l'abandon du projet, c'est maintenant 300 tonnes de matières organiques qui se retrouvent annuellement à la poubelle. En ravivant ce projet, nous pourrions ainsi atteindre beaucoup plus rapidement les cibles de valorisation des matières résiduelles fixées par le gouvernement, à l'instar de plusieurs municipalités québécoises à côté desquelles nous faisons piètre figure.

D'autre part, le gouvernement du Québec offre un *Programme d'aide à l'acquisition de composteurs domestiques et communautaires*, et les municipalités peuvent y souscrire. La Ville de Québec a d'ailleurs offert pendant plusieurs années un programme de subvention à l'achat de ce type d'équipement, mais cette initiative a pris fin en mai 2011. Nous croyons qu'il serait important que la CMQ incite les municipalités à offrir à nouveau le financement de l'achat de composteurs domestiques et communautaires, d'autant plus que le service de collecte municipal des résidus alimentaires à Québec ne se fera pas avant 2022. Il s'agirait d'une mesure simple et peu coûteuse pour encourager les saines pratiques environnementales.

## RÉDUCTION LA SOURCE

La *Politique québécoise de réduction des déchets*, de même que le plan métropolitain (*Projet de PMGMR, octobre 2015, p. 47*) stipulent clairement que les mesures qui seront prises devront suivre la hiérarchie des 3RV-E : *réduire, réutiliser et recycler*. La réduction à la source est la mesure la plus importante dans la gestion des matières résiduelles; elle génère des économies directes et réduit les effets négatifs du transport et du traitement des matières résiduelles. Les quatre premières mesures proposées concernent directement la réduction à la source et le réemploi.

L'une des problématiques importantes du *PMGMR* concerne le gaspillage alimentaire, qui est de l'ordre de 180 kg /per/an chez les Québécois (*La Tribune, 28 novembre 2013*). Jeter à la poubelle des aliments qui ont fait de longs trajets de transport et ensuite dépenser des sommes importantes pour en faire le traitement est clairement un non-sens. Tel qu'en fait état le *Projet de plan* à la page 50, le gaspillage alimentaire dans les ménages constitue une préoccupation importante sur le territoire de la CMQ, et représente environ 50 % des quantités de matières organiques générées. Puisque la mise en service des infrastructures de traitement des matières organiques n'est pas prévue avant 2021, ces matières se retrouveront directement à la poubelle jusqu'en 2021. Il est donc d'autant plus important que le plan contienne des mesures précises de sensibilisation associées à la prévention du gaspillage alimentaire. Nous estimons que les 50 000 \$ pour les six années couvertes par le plan proposé sont nettement insuffisants.

De plus, à l'instar de la Ville de Montréal, les municipalités de la CMQ auraient tout intérêt à interdire les sacs de plastique non biodégradables, plutôt que de les recycler. La réduction à la source, dans la hiérarchie de 3RV-E, se trouve en tête de liste. Par exemple, la Ville de Montréal a décidé de bannir l'utilisation de ces sacs à partir de 2018. Selon la *Communauté métropolitaine de Montréal*, entre 1,4 et 2,7 milliards de sacs d'empilettes sont distribués annuellement au Québec. De ce nombre, seulement 14 % sont récupérés, alors qu'il faut 1 000 ans pour qu'ils se décomposent.

Nous souhaitons également que la CMQ mette en place des campagnes de sensibilisation pour encourager les citoyens à utiliser des contenants réutilisables au lieu des bouteilles d'eau jetables. Il serait également pertinent d'augmenter le nombre de fontaines dans les lieux publics afin de diminuer la quantité de bouteilles d'eau jetables consommées.

De plus, la CMQ reconnaît comme enjeu spécifique du réemploi la réutilisation d'articles usagés (*Projet de PMGMR, p. 57*). Nous souhaiterions que la CMQ puisse intégrer dans ses mesures l'idée d'encourager le marché des articles usagés auprès des citoyens. Il s'agirait d'une mesure simple et concrète visant le réemploi. Par exemple, à Sherbrooke, on annonce les ventes de débarras sur trois fins de semaine au printemps.

D'autre part, une infime minorité de ce qui est ramassé par la collecte spéciale des encombrants est valorisée. Il serait intéressant que les municipalités puissent s'associer aux organismes communautaires et leur offrir le fruit de leur collecte. En effet, plusieurs meubles ou électroménagers pourraient ainsi avoir une seconde vie.

## **RECYCLAGE**

Les mesures 5 à 18 concernent le recyclage, que ce soit pour la collecte sélective, les débris de l'industrie de la construction, rénovation, démolition ou bien les écocentres. Plusieurs mesures proposées par la CMQ concernant le recyclage ne sont prévues qu'à partir de 2020, par exemple, l'implantation d'équipements de récupération des matières recyclables dans les bâtiments publics, et le développement et l'implantation de mesures incitatives et de soutien favorisant la récupération. Nous croyons qu'il serait important que ces mesures soient mises en œuvre dès l'adoption du PMGMR, pour que les cibles de recyclage puissent être atteintes.

La mesure 10 entend favoriser l'adoption de pratiques internes écoresponsables. En ce sens, nous sommes d'avis que la CMQ devrait inciter fortement les municipalités à adopter des politiques d'achat local et responsable. La mesure 16, pour sa part, traite de l'optimisation des services offerts dans les écocentres. La Ville de Québec, en novembre 2013, avait annoncé un investissement de 3 M\$ pour la construction d'un nouvel écocentre Montmorency entre l'incinérateur et le nouveau poste d'Hydro-Québec. Toutefois, elle a plutôt opté pour la fermeture de l'écocentre Montmorency et celui de Loretteville. Cette diminution de service va à l'encontre de cette mesure qui vise à améliorer le taux de recyclage. De plus, il serait intéressant que soient mis en place différents points de service près des quartiers résidentiels, notamment pour desservir les citoyens qui désirent se départir de plus petits objets.